

# HOMMAGE AUX HÉROS

Compte-rendu

Réunion de pré-bilan du 06/10/22

## 1. CADRE DE LA REUNION

---

**Horaires** : 18h30 - 21h30

**Lieu** : Théâtre de Carentan-les-Marais

**Intervenants** :

- Laurent DEMOLINS - Garant
- Stéphane GATEAU - Président de la société Hommage aux Héros
- Régis LEFEBVRE - Hommage aux Héros
- Richard LENORMAND - Hommage aux Héros
- Roberto CIURLEO - Hommage aux Héros

**Animation / Modération** :

- Grégoire MILOT - Directeur État d'Esprit Stratis

**Nombre de participants** : environ 200 participants

**Note d'ambiance** :

La réunion s'est déroulée dans une ambiance tendue. Une manifestation des opposants à l'entrée de la salle a accueilli l'ensemble des participants à la réunion.

Parmi les participants 25 à 35% participaient à une réunion de concertation sur ce projet pour la 1<sup>ère</sup> fois.

Durant cette réunion, les prises de paroles se sont succédé, tant par les opposants que par les soutiens au projet. Quelques invectives et coupures de paroles ont eu lieu, par les participants, mais également par le maître d'ouvrage à quelques reprises.

Le garant a régulièrement rappelé aux participants le cadre de la concertation en les invitant à ne pas rappeler à longueur de réunion ce qui a déjà été dit, mais de proposer ou questionner le maître d'ouvrage pour permettre de faire évoluer le projet.

La réunion s'est conclue après 3h15 de réunion, dont 2h30 consacrés aux échanges avec la salle.

## 2. INTRODUCTION

---

### Ouverture par Grégoire MILOT - Animateur

Après s'être présenté, l'animateur indique qu'il s'agit de la 5<sup>ème</sup> réunion dans le cadre de la concertation préalable sur le projet Hommage aux Héros. Il précise que cette réunion est importante puisqu'il s'agit de revenir sur ce qui a été dit lors de la concertation, ce qui a été retenu par le maître d'ouvrage et d'indiquer les suites de ce projet. Il donne la parole à Jean-Pierre LHONNEUR, maire de Carentan-les-Marais pour introduire la réunion.

### Mot d'introduction de Jean-Pierre LHONNEUR - Maire de Carentan-les-Marais

Jean-Pierre LHONNEUR remercie les participants d'être présent et souhaite que cette réunion se déroule dans une ambiance courtoise, que chacun se respecte et notamment les élus, qui ont été élus démocratiquement et pour lesquels il précise, en écho à des écrits, qu'ils ne sont ni vendus ni corrompus.

### Grégoire MILOT - Animateur

L'animateur indique le déroulé de la réunion :

- Tout d'abord, une présentation des chiffres du débat
- Puis une présentation du projet par le maître d'ouvrage et les enseignements qu'il en tire ;
- Puis les enseignements du garant
- Et enfin un large temps d'échange avec la salle.

Puis il présente les intervenants sur scène :

- Laurent DEMOLINS - Garant de la concertation préalable nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui présentera dans quelques instants le cadre dans lequel il intervient.
- Le maître d'ouvrage, porteur du projet : Roberto CIURLEO, Stéphane GATEAU, Régis LEFEBVRE et Richard LENORMAND, qui vont ensuite présenter le projet et répondre aux questions du public.

### Mot d'introduction de Laurent DEMOLINS - Garant de la concertation.

Laurent DEMOLINS débute son propos en revenant sur la durée de la réunion et en indiquant que si elles étaient prévues pour durer 2 heures, elles ont effectivement duré 2h, 3h, 3h et 3h15 à Cherbourg. Cette réunion durera donc autant de temps que de besoin pour permettre à chacun de s'exprimer tant pour les questions que pour les réponses.

Il revient sur le rôle du garant en indiquant qu'il a pour mission d'écouter les questions et interrogations du public. Il écoute également les réponses du maître d'ouvrage tout au long de la concertation, tant en réunion publique que sur les contributions publiées en ligne.

Il apprécie également si les informations apportées par le maître d'ouvrage sont complètes, sincères et transparentes.

A l'issue, il dresse, dans le mois qui suit la concertation, un bilan qui est rendu public.

### Mot d'introduction de Stéphane GATEAU - Président de la société Hommage aux Héros

Il remercie les participants d'être présents pour cette réunion, Laurent DEMOLINS de suivre cette concertation en tant que garant et tous les élus qui sont présents ce soir. Il remercie également pour toutes les contributions qui ont été déposées sur le site et indique qu'elles sont lues et étudiées avec intérêt et que des réponses y sont apportées.

Il indique que ce soir encore, il sera à l'écoute des participants et essaiera de répondre au mieux aux remarques, critiques et à toutes les interrogations du public.

### Rappel du cadre de la concertation

- L'animateur revient sur principaux chiffres de la concertation :
- La concertation préalable - préalable à l'enquête publique - s'est déroulée sur 8 semaines, du mardi 16 août 00h00 au vendredi 7 octobre 23h59 ;
- Environ 4600 dépliants ont été boîtés à Carentan-les-Marais pour donner aux habitants les moyens de s'informer et de s'exprimer ;
- Près de 310 contributions en ligne ont été déposées à date et auxquelles des réponses ont été apportées ;
- 5 réunions publiques ont eu lieu et ont rassemblé entre 630 à 700 participants et environ 200 de plus ce soir et 2 présences ont eu lieu sur le marché de Carentan-les-Marais, tenues par le maître d'ouvrage ;
- 2 campagnes d'affichage sur la commune de Carentan-les-Marais avec environ 50 affiches posées dans les commerces et lieux publics de la commune ;
- 3 registres mis à disposition (Mairie, office de tourisme de Carentan-les-Marais et Préfecture de la Manche à Saint-Lô qui ont cumulé à date 8 avis.

### Il détaille ensuite les moyens d'information du public

- Un dossier de concertation diffusé lors des réunions publiques ;
- Un dépliant boîté et distribué ;
- Le site internet de la concertation - [www.concertation.hommageauxheros.fr](http://www.concertation.hommageauxheros.fr) ;
- Des annonces légales dans la presse et un affichage légal sur le terrain ;
- Des affiches adressées aux mairies et 50 affiches posées dans les commerces de Carentan-les-Marais.

### Puis les moyens d'expression du public

- Le site internet de la concertation [www.concertation.hommageauxheros.fr](http://www.concertation.hommageauxheros.fr);
- Mail [concertation@hommageauxheros.fr](mailto:concertation@hommageauxheros.fr) ;
- Les registres publics papier et dématérialisés ;
- Les réunions et permanence sur les marchés.

L'animateur insiste sur la forte mobilisation de la presse pour annoncer et suivre la concertation.

### Enfin, il conclut sur les documents de la concertation

L'animateur indique que le maître d'ouvrage a régulièrement enrichi le site internet de la concertation avec :

- Les présentations et les comptes-rendus de réunion qui ont été mis sous 1 semaine après les réunions publiques ;
- Des notes d'informations thématiques ;
- Les cahiers d'acteurs des participants.

### 3. PRESENTATION DU PROJET PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ET ENSEIGNEMENTS

*Les représentants du maître d'ouvrage se répartissent les temps de présentation.*

#### **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET**

Le maître d'ouvrage invite à regarder, dans un premier temps, une vidéo présentant ce qu'est le projet, mais également des témoignages de personnalités qui expriment les valeurs que la société Hommage aux Héros cherche à promouvoir au travers de ce projet.

Le maître d'ouvrage indique qu'il va présenter le projet en quelques diapositives. Tout d'abord, il présente les grands chiffres du projet :

- Un théâtre de 1000 places se déplaçant sur 400m en aller/retour. Le théâtre parcourt donc 800m et couvrira de nombreuses scènes et séquences de la bataille de Normandie, du débarquement et de sa préparation.
- L'Expérience sera ouverte d'avril à fin octobre, sur les « ailes de la saison » et pas uniquement lors de la saison touristique.
- L'Expérience sera ouverte en journée et en soirée. Il y aura un spectacle en soirée vers 19h-19h30, élément particulièrement apprécié par les autres professionnels du tourisme qui ont exprimé au maître d'ouvrage le fait que les activités sont peu nombreuses le soir pendant les vacances, ce qui offrira donc de la complémentarité avec l'offre existante.
- La fréquentation annuelle attendue de 600.000 visiteurs.
- Le projet créera environ 200 emplois directs, ce qui sera développé ensuite.
- Des retombées économiques liées au tourisme local, visiteurs de passage dans la région amenés à y consommer, pourrait générer la création de 122 emplois indirects, ce qui sera également développé ensuite.

#### **LES OBJECTIFS DU PROJET**

Le maître d'ouvrage explique que la rigueur historique est centrale dans le projet, que celui-ci doit permettre la transmission de l'histoire de façon innovante, doit favoriser le tourisme mémoriel ainsi que favoriser la pratique artistique et son développement local.

#### **LE SITE DU PROJET**

Le site du projet se trouve à proximité de l'échangeur de sortie de la RN13, près de Saint-Hilaire-Petitville. Bien qu'elle se situe au sein d'une zone non construite actuellement, cette parcelle s'inscrit dans la continuité urbanistique de la ville, mais à l'écart des zones habitées et proche d'un échangeur pour un accès facilité.

### L'EXPERIENCE

Le maître d'ouvrage précise que la parcelle de 32 hectares sera finalement assez peu construite (16 hectares maximum) et que les zones humides, indiquées en bleu sur le schéma ci-contre, seront préservées. Il détaille ensuite les bâtiments qui seront construits :

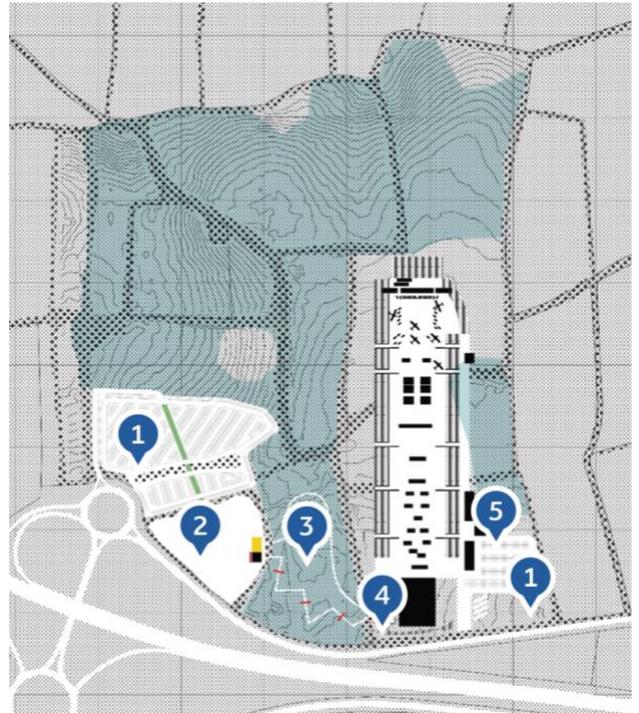
4 - le principal bâtiment est le théâtre qui va se déplacer sur 400m et l'esplanade, qui est devant le théâtre.

5 - les bâtiments annexes, comprenant les coulisses, les bâtiments techniques et administratifs. Ils sont regroupés pour éviter l'étalement des bâtiments.

3 - Le lobby qui est la salle d'embarquement des visiteurs pour leur permettre d'entrer et de sortir du théâtre.

2 - Le village des pavillons qui seront présentés par la suite

1 - Les parkings visiteurs (sur la gauche 800 places) et sur la droite, le parking personnes (200 à 250 places).



### LE VILLAGE DES PAVILLONS

Le maître d'ouvrage présente le village des pavillons avec deux types de pavillons :

**Des pavillons pour la mémoire** qui viennent compléter l'expérience et la volonté de transmettre. L'ambition est de permettre aux visiteurs de continuer à apprendre au travers de 4 grands pavillons présentant le point de vue de 4 pays (Américain, Canadien, Allemand, Anglais), et potentiellement d'autres pavillons inspirés de la concertation comme un 5<sup>e</sup> pavillon normand et français. Ces espaces seront cogérés par des musées ou des grandes institutions de ces pays, afin que présenter et confronter les points de vue des différents pays face à l'évènement.

La représentation de ces pays au même endroit mettra en exergue les différents enseignements tirés de ce conflit dans une optique multilatéraliste et constitue un élément unique au monde.

**Des pavillons pour l'accueil du public** seront créés :

- L'un pour la restauration ;
- Un second pour les savoir-faire normands pour être une vitrine pour la Normandie, mais également des autres sites touristiques de la région ;
- Un pavillon expositions / événements qui permettra de recevoir des délégations étrangères (diplomatiques, militaires, mais aussi scolaires) avec un amphithéâtre et des salles de conférence ;

Le maître d'ouvrage précise que ceux-ci seront biosourcés, en bois et parfois sur pilotis pour réduire l'impact environnemental du projet.

### LA DÉMARCHÉ ENVIRONNEMENTALE

Le maître d'ouvrage indique que la démarche environnementale était un prérequis du projet sur lequel ils travaillent avec le plus grand sérieux. Il explique qu'une approche respectueuse du paysage et agro-environnementale a été choisie, ce qui permettra potentiellement l'exploitation agricole des parcelles non-construites du terrain. Dans la mesure du possible, il a été évité au maximum l'artificialisation des sols, le respect et la protection des zones humides et de la biodiversité. Le

maître d'ouvrage a aussi choisi des matériaux biosourcés, bois en particulier, avec des constructions légères afin de limiter les impacts du chantier et des constructions. Hommage aux Héros aura recours pour partie à des énergies renouvelables.

### **LES RETOMBÉES SOCIO-ECONOMIQUES**

Le maître d'ouvrage indique que les retombées estimées liées à l'investissement représentent entre 22 et 32 millions d'euros HT de chiffre d'affaires pour les entreprises de la région soit entre 180 et 260 emplois équivalents temps plein (ETP) en phase de construction

Les retombées directes et indirectes liées à l'exploitation sont quant à elle estimée à :

- La création d'environ 350 emplois sur la période d'exploitation pour l'Expérience (200 ETP annuels en emplois directs), et environ 16 ETP annuels chez les prestataires
- Environ 50 ETP annuels pour le Village des Pavillons
- Environ 20 M€ / an de retombées touristiques indirectes correspondant à environ 122 ETP annuels (hébergement (74), restauration (22), services, achats (26))

### **RÉFÉRENTS ET SOUTIENS DU PROJET**

Le maître d'ouvrage cite les principaux référents et soutiens d'Hommage aux Héros qui aiguillonnent et conseillent et accompagnent le projet Hommage aux Héros :

- La commune de Carentan-les-Marais qui a souhaité accueillir le projet ;
- Le Mémorial de Caen, qui accompagne et conseille le maître d'ouvrage dans la conception de l'Expérience et des pavillons ;
- Le comité d'éthique, composé du Comité de Débarquement et du Souvenir Français. Le maître d'ouvrage rappelle que le comité d'éthique est pleinement indépendant de la société Hommage aux Héros et qu'il donnera la parole au président du comité du débarquement, Jean QUÉTIER, présent dans la salle ;
- La Région Normandie pour laquelle l'animateur précise que la Région appuie le projet mais ne le finance pas, le projet restant intégralement privé.
- Le musée de la Nouvelle-Orléans, référence dans le monde entier pour son caractère à la fois rigoureux sur le plan historique et expérientiel sur le plan de la présentation de la deuxième guerre mondiale.
- Les musées de Carentan-les-Marais.

### **CALENDRIER DU PROJET**

Le maître d'ouvrage revient sur le calendrier du projet en indiquant les prochaines étapes :

- D'août à octobre, concertation préalable
- Novembre 2022, dépôt des dossiers réglementaires sur les autorisations d'aménager ;
- Printemps 2023, sur la base d'une étude d'impact complète une enquête publique sera menée ;
- Fin 2023, démarrage des travaux obtention, des autorisations, permettant de débiter les travaux de la phase 1 ;
- 1er semestre 2025, ouverture de l'expérience et des pavillons

## **FINANCEMENT DE L'OPERATION**

L'Expérience représente un investissement de 90 millions d'euros, dont 60 millions d'euros pour les infrastructures (bâtiments, voiries, parking). 30 millions d'euros sont consacrés aux études et aux coûts de production du spectacle. Ce financement, totalement privé, est porté par la société Hommage aux Héros, laquelle est financée par deux sociétés d'investissement françaises et par emprunts bancaires avec des banques régionales.

Le Village des Pavillons est un investissement maximum estimé à 20 millions d'euros porté par l'association Hommages aux Héros.

Le maître d'ouvrage indique ensuite avoir des compléments d'information à présenter sur les études. Elles étaient partielles au début du mois de septembre et certaines ont bien avancé depuis.

Ce sont Marc BOINOT, chef de projet et Alexia HAMMER Consultante, adjointe au Chef de Projet Conduite d'Opération du bureau d'études EGIS qui présentent les avancées dans les études.

Marc BOINOT débute en indiquant que ces études se retrouveront ensuite, dans leur intégralité, dans l'étude d'impact à laquelle le projet est soumis.

Il précise qu'il présentera régulièrement la notion d'état initial qui est la situation actuelle sans le projet et ensuite la vision avec l'impact du projet.

### **L'étude de trafic**

Il précise que de nombreux comptages ont été réalisés par le Conseil Départemental et d'autres par le maître d'ouvrage en plusieurs points à proximité de l'entrée du projet.

Sur la base de cette étude, une simulation dynamique a été réalisée et l'on constate qu'il y a peu d'évolutions sur la vitesse des véhicules en tenant compte du projet.

La voirie actuelle est assez largement dimensionnée, permettant l'accueil de flux supplémentaires. L'étude est faite avec les situations les plus défavorables en matière de circulation (jour de pointe, horaires de pointes).

Dans la situation initiale il y a environ 8000 véhicules qui passent au rond-point Nord et 13000 au rond-point sud, et en situation avec le projet, il y a une augmentation d'un peu plus de 50 % sur le rond-point Nord, qui est le rond-point le plus impacté car directement à proximité du site du projet et une augmentation de 20% sur le rond-point Sud.

Il rappelle que cette augmentation de trafic s'étalera sur l'ensemble de la journée et non pas uniquement sur les heures de pointes.

### **L'étude acoustique**

Il débute en donnant quelques rappels de réglementation et en présentant une échelle de bruit avec les niveaux de bruit en décibels.

Il rappelle que le projet est soumis à 2 réglementations :

- Le bruit de voisinage qui ne permet pas d'augmenter les émissions sonores pour les voisins de plus de 3 à 5db en fonction des heures de la journée.
- Les bruits et sons amplifiés, qui sont les bruits au sein de l'enceinte du théâtre qui fixe des limites avec des déplacements qui ne peuvent pas dépasser 3db sur les habitations et les riverains les plus proches.

Les points d'analyse ont permis de fixer l'état initial. Ces relevés ont été faits à 2 périodes (novembre 2021 et août 2022), avec des conditions météo différentes, ce qui donne des situations assez précises pour le bruit de fond et pour les sons déjà présents sur le site, le principal étant la circulation routière sur la RN 13.

Les simulations montrent qu'il n'y a qu'un seul axe sur lequel il y a une émission de bruit puisque le théâtre est fermé sur 3 côtés, le bruit ne sort que par le côté nord où les portes s'ouvrent. Le travail sur la conception a permis de limiter cette propagation sonore, à la fois sur l'intérieur du théâtre et sur l'extérieur, grâce à des merlons (buttes de terres qui seront le long de l'esplanade).

Enfin, comme il a déjà été indiqué par le maître d'ouvrage, la pyrotechnie a été supprimée pour réduire les nuisances sonores.

### L'étude faune / flore

Alexia HAMMER, présente l'avancement des études faune/flore et rappelle que si les inventaires sont terminés depuis quelques semaines, l'analyse des données et notamment pour les chiroptères sont encore en cours, mais s'achèvent prochainement.

La carte présentée indique l'ensemble des représentations avifaune protégée et patrimoniales qui sont sur le site. Ce qu'il en ressort, c'est qu'il s'agit majoritairement d'oiseaux qui se retrouvent dans les haies et assez peu dans les zones agricoles.

Il a été recensé environ 130 espèces animales et environ 80 espèces de flore, de l'arbre jusqu'au pissenlit.

Cette étude est encore en cours de consolidation pour analyser la dette écologique. La dette écologique est définie sur la base de l'impact brut du projet sur lequel il sera d'abord mis en place des mesures d'évitement, puis à le réduire et enfin à le compenser ce qui est en cours de définition. Dans un premier temps, on définit la compensation que l'on va faire sur les 16ha, puis en mesure compensatoire en recherchant d'autres terrains qui pourraient accueillir dans les mêmes conditions, cette faune et cette flore. Ce même travail est en cours sur les zones humides et sur la compensation agricole.

Cette analyse de la dette écologique est encore en cours. Elle a commencé en juin et se terminera fin octobre.

Des propositions d'aménagements éco-paysagers ont été faites notamment via par exemple le renforcement et l'amélioration des haies les moins qualitatives avec des choix d'essences locales ou par la création de prairies humides sur la zone agricole, ce qui améliore la dette écologique.

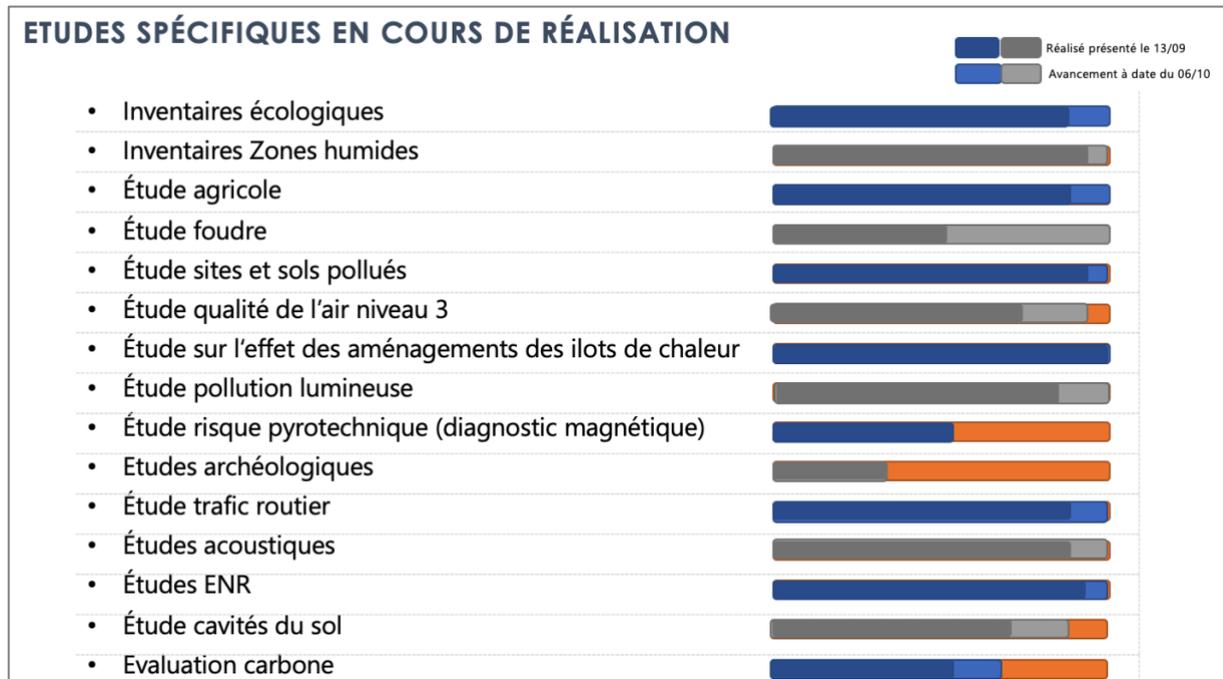
### L'avancement des études

Le bureau d'études présente ensuite, sous la forme d'un schéma l'avancement des études, au regard de l'avancement présenté lors de la réunion dédiée à l'environnement.

Les études en cours de finalisation sont

- L'étude sur la qualité de l'air ;
- L'étude sur le risque pyrotechnique et notamment le diagnostic pyrotechnique sur le terrain ;
- L'étude archéologique ;
- L'étude sur les cavités de sol ;
- L'évaluation carbone.

Les autres études sont achevées et permettent au maître d'ouvrage de travailler désormais sur les compensations éventuelles.



**Le bilan de la consommation énergétique**

Les études sont encore en cours sur ce sujet, mais ce qui est déjà identifié comme étant les plus gros postes de consommation d'énergie sont le multiwheeler, le système qui permet de déplacer le théâtre, qui consomme beaucoup mais uniquement lorsque le théâtre se déplace et le second est la scénographie, avec des décors qui se déplacent, avec des systèmes de machineries ou des éclairages, vidéos ou sonorisation.

L'estimation est de 2,5 GWh par an, ce qui représente la consommation d'un centre commercial de 10 000m2 environ.

Pour rappel, il s'agit de consommation électrique puisqu'aucune énergie thermique ne sera utilisée sur le site.

**L'évaluation carbone**

L'étude est encore en cours, mais le bureau d'étude et sera finalisée début novembre 2022. Elle est basée sur une méthode développée par l'ADEME et reprise par le CEREMA sur les sujets routiers. Cette évaluation est un indicateur qui met en évidence les postes les plus contributeurs et ainsi se rendre compte des actions sur lesquelles il est prioritaire d'agir.

Durant la phase travaux, les postes les plus contributeurs sont la production de matériaux, le transport de matériaux, matériels et équipements, les engins de chantier et l'artificialisation des sols.

En phase d'exploitation il s'agit des consommations énergétiques (électricité, carburant des véhicules thermiques) et des éventuelles mesures de compensation environnementales (plantations, ...).

L'animateur rappelle que les concertations se mènent en amont de la finalisation des études, afin de pouvoir concerter sur des choses qui peuvent évoluer. Il indique que les questions posées ont incité le maître d'ouvrage à mener de nouvelles études.

### **LES ENSEIGNEMENTS DU MAITRE D'OUVRAGE SUR LA CONCERTATION**

Le maître d'ouvrage revient sur ses premiers enseignements issus des contributions et des échanges lors des réunions publiques :

Il débute par les soutiens au projet qui mettent en avant :

- De faire vivre la mémoire de manière innovante
- Un projet qui allie aspect éducatif et moderne
- Une opportunité pour la région (tourisme, retombées économiques)

Il indique également qu'il y a des oppositions au projet, qui portent notamment sur

- Impact environnemental (terres agricoles, zones humides, bio-diversité, pollution)
- Un projet mercantile et inutile
- Et des interrogations sur le sérieux historique du projet

Durant la concertation, il rappelle qu'il a communiqué des informations sur plusieurs sujets, comme le Comité d'éthique, le contenu du spectacle, la composition du capital de la société HAH, l'estimation des 600.000 visiteurs, entre autres

Il signale également que des propositions ont été faites par le public pour une meilleure association du territoire à la composition des Pavillons, la création d'un Mur des Morts, structure dédiée aux vétérans, sur le déplacement des parkings ou sur le nom du projet sur lequel il reste ouvert.

Enfin, il rappelle que quelques études restent à finaliser.

L'animateur remercie le maître d'ouvrage pour ces éléments et ouvre la séquence de questions/réponses.

## **4. ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS**

### **Intervention 1 - Bertrand LEGENDRE**

Il considère que la concertation n'a pas apporté de précision sur le volet éducatif. Il précise que le spectacle prévoit de faire circuler le public devant environ 30 scènes, rendant illusoire toute mémorisation au regard de la durée du spectacle.

Selon lui, il ne suffit pas de répéter que le projet a des qualités pédagogiques pour ce que soit le cas. Il insiste sur le fait qu'il n'est pas possible de transmettre sérieusement des connaissances historiques avec un dispositif dépourvu de médiation humaine. Il souligne que le maître d'ouvrage a supprimé le comité scientifique, en pensant qu'il suffirait que les scénaristes lisent des livres et rencontrent des gens dont la liste est secrète. Il s'interroge sur une telle désinvolture qui se passe de l'avis des spécialistes et se demande si le maître d'ouvrage n'a finalement pas trouvé de spécialistes qui cautionnent ce projet.

Il rappelle que des dizaines d'historiens se sont prononcés contre ce projet (tribune du Parisien).

Il souligne que le maître d'ouvrage a mentionné des soutiens et partenariats dont celui du ministère de l'éducation nationale et s'étonne que plus de 3 ans après l'annonce du projet, le maître d'ouvrage ne puisse pas être plus précis et il pense qu'en réalité, ce soutien ne doit pas exister. L'engagement d'un inspecteur général dans la promotion du projet ne signifie pas selon lui que le ministère aille dans le même sens.

Enfin, il évoque les éventuels accords avec l'université de Caen qui permettrait aux étudiants en arts du spectacle de bénéficier de stages ou de contrats étudiants et se demande pourquoi les responsables de ces formations ne sont pas au courant.

Il pense qu'il en va de même pour le soutien de certaines ambassades et estime que le maître d'ouvrage fait état de simples contacts avec diverses personnes et institutions en les présentant comme des soutiens fermes et des partenariats et estime que cette manière d'agir est emblématique de tout le dossier : des études menées et inabouties, inachevées pour certaines qui ne peuvent donc faire office de résultats, des affirmations jamais démontrées, des réponses toutes faites sur la plateforme de concertation, une prise en compte minimaliste des observations.

Enfin, il s'indigne que le maître d'ouvrage ne fasse aucun cas des 30000 signataires des pétitions, des 900 signataires de la lettre ouverte, de l'avis d'une centaine d'historiens, de l'indignation de proches de vétérans américains et britanniques.

Il conclut en indiquant que selon lui, la concertation a été très mal documentée et est une mascarade pédagogique et scientifique et que le maître d'ouvrage rendrait service à la Normandie, à l'histoire et à la mémoire des victimes en le mettant définitivement au fond d'un placard.

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage répond en orientant la question vers M DEROSIER - opposant au projet - qui a posé la même question à la cheffe de l'inspection générale en 2020 qui lui a répondu en lui indiquant le rôle de l'inspection générale et en indiquant également quel est le rôle de l'inspecteur général.

Il ne souhaite pas laisser dire que l'inspection générale n'a pas été saisie auprès de la cheffe de l'inspection générale. Il invite à appeler le chef de Cabinet du ministre de l'Éducation nationale qui sera sans aucun doute heureux de le recevoir pour répondre à sa question.

Concernant la mise en cause de la véracité des contacts avec les institutions, il invite à prendre contact et à écouter les propositions du Mémorial de Caen dans les jours à venir pour se rendre compte que le maître d'ouvrage dit la vérité. Il en est de même pour les ambassades. Le maître d'ouvrage rappelle que la garant a lu lors de la dernière réunion le courrier de l'ambassadeur d'Allemagne qui se félicite que le maître d'ouvrage les a rencontrés et l'invite à prendre contact avec des universités et universitaires allemands. Ce courrier est également disponible sur le site de la concertation.

⇒ **Complément de Bertrand LEGENDRE**

Il indique que si l'ambassade d'Allemagne oriente vers d'autres interlocuteurs, signifie, selon lui, que l'ambassade ne s'engage pas à soutenir le projet.

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Il insiste sur le fait que le projet est privé et non public et qu'à ce titre, le maître d'ouvrage n'a pas demandé le soutien de l'inspection générale ou de l'ambassade d'Allemagne. En revanche, le maître d'ouvrage a saisi l'inspection générale de l'éducation dont le rôle est d'accompagner, conseiller des projets éducatifs pour mener ces missions au côté du maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage complète en évoquant la tribune signée par des historiens qui selon lui ne connaissent pas le projet. Il indique que le travail mené est extrêmement sérieux pour réaliser une œuvre inédite dont il est très fier, et qui est, selon lui, le lien entre le vétéran Charles Norman Shay et les jeunes.

### **Intervention 2 - Bernard ROUSSEAU - Cotentin nature**

Il souhaite revenir sur l'utilisation à plusieurs reprises lors de la concertation de l'expression réserve d'indiens. Selon lui, lorsque l'on parle de réserve, on fait allusion à un territoire et à ses habitants, en l'occurrence habitants d'un territoire rural.

Il rappelle que les paysans dans la Manche sont morts en nombre lors des guerres 14-18 et en 1944.

Il s'interroge sur le fait que, sans le projet, la Normandie et la Manche seraient perdus. Selon lui, ce n'est pas vrai. Sur le territoire se trouvent des pôles d'innovation, d'excellence et industriel, mais aussi une industrie agro-alimentaire d'envergure nationale et internationale, ainsi que bon nombre d'initiatives. La Manche a un des taux de chômage parmi les plus bas de France et nécessite que l'on importe de la main d'œuvre spécialisée et la Manche s'organise pour cela.

Il souhaite donc rassurer le maître d'ouvrage sur le fait que si le projet ne se fait pas, la région ne deviendrait pas une réserve.

Il conclut en indiquant qu'il préfère un mode de développement qui s'appuie sur les manchois et sur le bocage que beaucoup n'ont pas su préserver. Selon lui, on parle d'un territoire vert et bleu, d'un bocage accueillant et on parle de mode de tourisme intégré, doux, suscitant une forte activité hôtelière dans le territoire.

### **Intervention 3 - Maxi KRAUSE - Porte-parole du comité citoyen de Vers-sur-Mer et présidente de l'association PNPV (Association de Protection de la Nature et du Patrimoine)**

Elle souhaite revenir sur le déroulement de cette concertation préalable. Elle souligne que la concertation doit permettre de débattre de l'opportunité, mais également des solutions alternatives, y compris son absence de mise en œuvre.

Selon elle, ce point a été traité comme une quantité négligeable, n'apparaissant jamais dans les propositions du maître d'ouvrage. Par ailleurs, elle souhaiterait que le maître d'ouvrage soit précis et concret sur des observations précises et concrètes.

Elle reprend des réponses régulièrement publiées par le maître d'ouvrage aux contributions publiées sur le site internet de la concertation pour insister sur le fait que ce débat n'est pas un échange. Elle indique que les opposants, comme les soutiens ont proposé des développements très argumentés mais qu'on ne leur a pas laissé le temps de parler, surtout pour les opposants au projet.

Elle souligne que le maître d'ouvrage fait fi des arguments des opposants en faisant des réponses standardisées qui ne répondent que par la forme, mais pas sur le fond et qui sont des éléments de langage repris en nombre dans les réponses.

Enfin, elle relève que le maître d'ouvrage a indiqué à plusieurs reprises « avoir pleinement conscience du changement climatique, mais nous ne pensons pas que le monde doive s'arrêter pour autant. Il s'agit selon nous d'un problème quasi philosophique pour lequel nous n'avons pas la même lecture que vous » et souligne que si le maître d'ouvrage arrêterait son projet, le monde ne s'arrêterait pas pour autant. Elle conclut en indiquant que le climat n'est pas un problème philosophique, mais très concret, physique, biologique, chimique, etc...

Selon elle, pour le maître d'ouvrage, l'attitude est « causez toujours, nous on poursuit », côté opposants frustrés, mais plus décidés que jamais à arrêter ce projet.

#### **⇒ Réponse du maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage revient sur un propos de Maxi Krause qui leur donne toute leur motivation, lorsqu'elle a dit lors de la 1<sup>ère</sup> réunion qu'il ne fallait plus évoquer ces morts, ces jeunes et fermer cette cicatrice. Il soutient qu'il faut encore et toujours et plus que jamais, raconter cette histoire et

indique qu'il va poursuivre ce projet et souhaite qu'il se réalise pour celles et ceux qui ne sont plus là et celles et ceux qui racontent aujourd'hui et ne pourront plus raconter demain.

⇒ **Complément de Maxi KRAUSE**

Elle indique avoir remis 2 brochures au maître d'ouvrage lors des précédentes réunions qui sont la preuve qu'elle ne se fiche absolument pas des morts et indique qu'elles sont sur le site ver-info. Ces brochures montrent que tous les vétérans contactés ont été informés qu'il y a eu une forte mobilisation contre le mémorial Britannique parce que la commune a vendu son stade et détruit son infrastructure.

**Intervention 4 - Laurent DEMOLINS - Garant de la concertation**

Il souhaite rappeler que la participation du public est active qu'il s'agisse des réunions publiques ou sur le site. Il indique à ce titre qu'une personne a déjà déposé 18 contributions, une autre 15, et qu'en terme d'interventions, ils sont intervenus 6 ou 7 fois en réunion, montrant bien que le public est intervenu et qu'il a largement la parole.

Par ailleurs, il précise que cette concertation a mis en présence des personnes favorables au projet, des personnes en attente de précisions et des personnes opposées au projet.

Il insiste sur le fait que le but de la concertation est d'écouter et entendre les avis du public, de laisser le public poser des questions et permettre au maître d'ouvrage d'y répondre.

Le bilan du garant reprendra ce qui a été dit. Les mots du garant seront posés. L'avis du public - opposants ou favorable - figurera dans le bilan.

Il souhaite donc que pour cette dernière réunion, celle-ci soit constructive en évitant de relancer des arguments déjà donnés sur 4 réunions et dans les contributions. Sinon, cette réunion n'apportera rien dans un sens ou dans l'autre.

Enfin, il invite le public à consulter les documents que le maître d'ouvrage a mis sur le site, comme le courrier de l'ambassade d'Allemagne.

**Intervention 5 - Arnaud FOSSEY - Agriculteur Bio dans le canton de Carentan et Président de la Coopérative Isigny Sainte-Mère**

Il souligne que la Coopérative Isigny Sainte-Mère est, au même titre que le Crédit Agricole, partenaire pour la promotion du projet Hommage aux Héros.

Il souhaite dans un premier temps féliciter l'organisation générale de la concertation qui a permis à chacun de s'exprimer et donner son avis.

Il souhaite tout d'abord indiquer que la Bataille de Normandie est un sujet sensible pour les normands, à ne pas prendre à la légère, ce que ce devoir de mémoire est prégnant pour les normands.

Il précise avoir rencontré le maître d'ouvrage il y a 2 ans et demi et leur a posé beaucoup de questions et après avoir étudié le dossier, il leur fait confiance.

Il est certain que le récit historique ne sera pas romancé, galvaudé ou enjolivé. L'équipe du maître d'ouvrage sait s'entourer des meilleurs spécialistes : historiens, experts en environnement.

Il poursuit en indiquant avoir échangé avec de nombreux habitants du canton et note une large majorité en faveur du projet, mais il est certain que cette majorité est plus silencieuse.

Pour conclure, il souhaite bon vent à ce projet ambitieux pour la Normandie, pour le territoire. C'est un projet innovant dans le récit mémoriel pour toute la Normandie et le monde entier.

### **Intervention 6 - Intervenant anonyme**

Il souhaite revenir sur le nom du projet et précise qu'un héros en juin 1944, c'est un homme qui meurt.

Il doute du fait que le maître d'ouvrage réalise un spectacle éducatif et précise que des gens qui meurent, c'est un spectacle terrifiant et pense que cela n'apprendra rien à personne. Il pense que si le maître d'ouvrage veut faire un spectacle différent, alors il faudra montrer des gens qui meurent.

Il complète en précisant que dans la vidéo on voit des soldats canadiens, américains, anglais mais il ne croit pas avoir vu d'allemands, comme si, puisqu'ils ont été battus, ce ne sont pas aussi des héros alors qu'ils ont souffert de la même façon.

Il considère que le maître d'ouvrage ne peut pas faire le travail éducatif en ne montrant que des gens qui se baladent dans un spectacle.

#### ⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage estime qu'il ne faut pas opposer le spectacle et les autres formes d'arts et se demande notamment pourquoi il serait possible d'écrire des œuvres, faire des films, etc. et pourquoi pas un spectacle, que personne n'a encore vu. Il relève que l'intervenant ne parle que du Débarquement alors que la composante du spectacle est plus large. Le spectacle comprendra 3 parties :

- Comment le monde en est arrivé à être en guerre ?
- Le débarquement lui-même
- La bataille de Normandie qui n'est quasiment jamais évoquée dans les œuvres.

L'objectif est de ne pas se limiter au 6 juin, mais comprendre comment une partie du monde a été sacrifiée et détruite pour permettre la libération de la France, de l'Europe et du monde. Il ne pense pas que pour expliquer une situation, il faille à tout prix montrer des cadavres et des gens morts.

Il pense que le public sera étonné en 2025 en voyant comment cette histoire sera racontée et comment les enseignements de cette histoire donnent des clés pour comprendre le futur.

Le maître d'ouvrage complète en précisant que les militaires qu'il a rencontrés confirment qu'il est impossible de raconter ce qu'est la réalité de la guerre, peu importe l'œuvre. Et cela le maître d'ouvrage le sait bien. Les militaires indiquent bien que dans un premier temps, lors de combats, on se bat pour son bataillon, mais aussi pour des valeurs.

Il précise que l'ambition du projet n'est pas de faire revivre la guerre mais qu'il réalise un spectacle pour essayer de transmettre d'une certaine manière, une mémoire, qu'il espère être populaire.

### **Intervention 7 - Loïc DUCLOUET - Agriculteur bio - Membre de la Coopérative Isigny Sainte-Mère**

En tant qu'agriculteur, il pense, au contraire d'Arnaud FOSSEY, qu'il faudrait garder des terres pour les paysans. Il estime que gaspiller 30ha, mais que la moitié sera plantée, sans que l'on sache vraiment. Il espère que le projet ne se fera pas, mais s'il se fait, il conseille au maître d'ouvrage de mettre des animaux et des prairies, cela limitera l'impact carbone.

Il précise être consterné que les élus locaux (mairie et communauté de communes) aient donné leurs avis pour ce projet, puisque s'il peut se faire, c'est parce qu'un agriculteur a été sacrifié et qu'il ira sur une autre ferme achetée par la SAFER sur une autre commune.

Il pense que cette réserve foncière était une bonne idée puisqu'elle était pour les agriculteurs expropriés autour de Carentan pour des terres urbanisables. Il souligne qu'à chaque fois que des surfaces sont prises sur le bocage pour la construction d'usines, c'est de la terre en moins pour les agriculteurs.

Selon lui 30ha - 30 terrains de football - ce n'est pas rien et il pense que ces terres pourraient être réservées à des logements qui manquent à Carentan, pourquoi pas, mais il pense que ce projet n'est pas adapté pour Carentan. Il estime que beaucoup d'entreprises à Carentan utilisent moins d'un hectare et représentent entre 100 et 150 emplois, mettant en perspective le projet qui devrait créer 200 emplois sur des emprises beaucoup plus importantes et il ne pense pas que cela sauve le bassin d'emplois de Carentan.

⇒ **Réponse de Jean-Pierre LHONNEUR - Maire de Carentan-les-Marais**

Il rappelle qu'il y a un programme immobilier important sur le territoire avec la construction de 90 logements sur le site Gloria et que 5ha seront désartificialisés. Il y a également un programme global de 400 logements à Carentan, mais les démarches administratives sont très longues.

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage indique que comme un paysan qui produit pour permettre aux personnes de se nourrir, il permet aussi aux personnes de se nourrir différemment, en lisant, en regardant la TV, mais il pense qu'il est aussi essentiel que les autres.

**Intervention 8 - Joel BELLANFANT - Militant environnementaliste**

Il s'interroge sur les diagnostics environnementaux qui ont été présentés précédemment en précisant qu'ils ne sont pas publics à la veille de la fin de la concertation et estime qu'il manque beaucoup d'éléments.

Il souhaite revenir sur le propos tenu par le maître d'ouvrage qui était de dire que le projet se fera et dans ce cas, à quoi sert la concertation. Cela veut dire, selon lui que le maître d'ouvrage ne tiendra pas compte de ce qui a été dit durant la concertation.

Il souligne qu'il reste encore de nombreuses épreuves à surmonter et qu'elles ne permettent pas ce soir que le projet se fera.

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Il précise son propos en indiquant qu'il croit en son projet, le soutient, le défend et qu'évidemment il espère qu'il ira au bout, sinon, il ne serait pas présent durant cette concertation.

⇒ **Laurent DEMOLINS - Garant de la concertation**

Il rappelle que c'est le 6<sup>ème</sup> dossier de concertation qu'il suit et il reconnaît qu'à chaque fois, dans toutes les concertations, il y a des opposants qui ne veulent pas du projet et un maître d'ouvrage qui veut qu'il se fasse.

Tous les maîtres d'ouvrages croient en leurs projets et veulent qu'ils se fassent.

Il souhaite cependant préciser que les participants souhaitent accéder aux études en cours bien qu'elles ne soient pas terminées à ce stade de la procédure, ces participants font part de leur insatisfaction. Il rappelle que cette concertation répond à des règles de droit, au code de l'environnement. Elle prévoit qu'il y aura une étude d'impact et une demande d'autorisation environnementale dans laquelle le maître d'ouvrage fournira toutes les études. Ce code de l'environnement prévoit également que la concertation préalable se fait en amont de ces études et de ce fait elles ne sont jamais abouties lors des concertations préalables.

En revanche, il est prévu que le maître d'ouvrage, dans la concertation, présente les objectifs et les caractéristiques principales du projet ainsi qu'un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement.

**Compléments par Joel BELLANFANT - Militant environnementaliste**

Il estime que le maître d'ouvrage n'a pas la bonne lecture des textes juridiques et notamment concernant la notion d'évitement, qui est selon lui l'évitement du projet.

Il complète en précisant que le projet prévoit d'artificialiser 32ha de terres agricoles dont il y a besoin pour continuer à nourrir la population locale et nationale. Il pense qu'à l'heure actuelle, il n'est pas possible de gaspiller des terres agricoles et précise que des textes sont en cours de préparation sur les zones Zéro Artificialisation Nette.

Il conclut en précisant que ce projet est totalement inutile selon lui à l'heure actuelle.

### **Intervention 9 - Anonyme**

Elle débute en estimant que phase de concertation, il peut y avoir des changements ou un abandon du projet si les avis sont contraires.

Elle espère que même si le maître d'ouvrage croit en son projet, il pourra le faire évoluer ou l'arrêter s'il n'est pas pertinent au regard des commentaires et des études.

Elle questionne sur le fait que les résultats des études ne seront pas disponibles en ligne, ce qui avait été indiqué à la 1<sup>ère</sup> réunion pour la fin de l'été et se demande s'il est possible d'accéder aux études déjà terminées.

Habitante de Saint-Hilaire Petiville, elle n'a pas le souvenir d'avoir eu le dépliant dans sa boîte aux lettres.

Elle questionne sur le fait que le terrain de 32ha est-il encore une terre agricole alors que le Maire a indiqué que ce terrain ne pouvait accueillir qu'un projet industriel et se dit surprise. Enfin, elle remarque qu'il y a bientôt une concertation sur le PLU de Saint-Hilaire Petiville. Elle suppose que c'est pour discuter si le terrain peut bien devenir une zone industrielle et se demande si la concertation va servir à quelque chose ?

Pourquoi n'y a-t-il pas eu un appel à projet public pour ce terrain ?

Concernant le financement, elle relève que le projet est 100% privé mais que le terrain est acheté par la communauté de communes pour 2 millions d'euros et ce sont des fonds publics ?

⇒ **Laurent DEMOLINS - Garant de la concertation**

Il confirme que les études environnementales seront intégrées dans le dossier de demande d'autorisation environnementale remis par le maître d'ouvrage à la préfecture et aux services de l'État qui analyseront ces études et donneront leurs avis et prendront une décision en conséquence.

Il relève que le public peut regretter de ne pas accéder aux études achevées, mais le droit ne l'impose pas à ce stade.

⇒ **Grégoire MILOT - Animateur**

Il répond sur ce point en indiquant que le boitage a été fait par un prestataire et que ce type de remarques arrive malheureusement régulièrement mais qu'il n'est pas possible de contrôler la bonne réalisation et le boitage dans toutes les boîtes aux lettres.

⇒ **Réponse de Jean-Pierre LHONNEUR - Maire de Carentan-les-Marais**

M LHONNEUR rappelle que les terrains sont depuis longtemps ciblés pour accueillir une zone industrielle ou artisanale, comme il a été fait de l'autre côté du rond-point.

Lorsque les porteurs de projet ont cherché un site, la mairie a proposé ces terrains, qui ne sont pas encore classés en zone à urbaniser de manière industrielle, il faut lancer une procédure, avec dans un premier temps une concertation pour la modification du PLU.

Si ce n'était pas le projet Hommage aux Héros, un autre projet pourrait s'y implanter demain.

M LHONNEUR précise qu'en gestion de collectivités, il n'est pas de son ressort de faire un appel à projet pour proposer l'implantation d'une activité industrielle par exemple et cela se fait en fonction des opportunités qui viennent par les promoteurs qui, lorsqu'ils ont une idée, vont voir les collectivités pour trouver des terrains.

Sur l'achat du terrain, M LHONNEUR précise que les terrains sont achetés par la ville et seront loués à Hommage aux Héros à un prix qui couvrira le remboursement de l'emprunt, pour que ce soit indolore pour la collectivité.

#### **Intervention 10 - Anonyme**

Habitante de Carentan participe pour la 1<sup>ère</sup> fois à une réunion de ce type et indique tomber des nues. Elle est fille d'agriculteur et comprend donc le problème des terres agricoles mais estime que 30ha, cela la fait sourire et demande si entre Ouistreham et Sainte-Marie s'il y a beaucoup d'agriculteurs qui sont malheureux parce qu'il y a un musée qui attire les touristes.

Elle estime que tous les agriculteurs sont contents et profitent de ces musées et de l'affluence des touristes. Ils en profitent pour rénover leurs granges pour les louer, les commerçants en profitent également.

Elle pense qu'il s'agit d'un manque d'ouverture de la part des habitants.

#### **Intervention 11 - Aurélien MARION - Agriculteur**

Il revient sur le financement puisque le maître d'ouvrage a indiqué qu'il sera minoritaire et que ce seront les fonds d'investissement qui seront majoritaires dans l'entreprise et regrette qu'il ne soit pas possible de les rencontrer puisque le maître d'ouvrage parle beaucoup d'éthique, de respect et de l'histoire, mais l'évolution du projet dépendra des investisseurs puisque ce sont bien les actionnaires qui décident si le conseil d'administration reste en place ou pas et le maître d'ouvrage devra donc être en phase avec les actionnaires majoritaires.

Comment le maître d'ouvrage pense-t-il faire face à des fonds d'investissements qui eux auront des objectifs de rentabilité plus importants et dont l'objectif est de faire de l'argent, mais pour qui les notions d'éthique et de respect seront probablement secondaires ? À ce titre, il rappelle que le principal fonds d'investissement a été sanctionné par l'autorité des marchés financiers.

Il réinterroge sur la taille de la tribune de 2000m<sup>2</sup> alors que pour accueillir 1000 personnes, il ne faut que 800m<sup>2</sup> et le théâtre pourrait donc être plus petit. Selon lui l'autorisation de demande d'ouverture d'un établissement recevant du public est donné par le préfet lorsqu'elle est adossée à un permis de construire et c'est bien cela qui déclenche la réalisation d'une étude d'impact environnemental, mais si plus tard, les fonds d'investissement veulent rentabiliser le spectacle en augmentant la taille du projet, il n'y a pas dans ce cas d'étude environnementale. Il se demande quelle est la limite physique en places assises de la tribune.

#### **⇒ Réponse de Clément BLANCHET - Architecte du projet**

L'architecte précise que le théâtre ne pourra en aucun cas accueillir plus de places assises que le règlement ne l'autorise et ce qui sera décrit au permis de construire, c'est à dire 1000 places.

Il complète en indiquant que le théâtre comprendra des coursives, des locaux techniques, des toilettes, une scène, ce qui nécessite cette surface de 2000m<sup>2</sup>.

#### **⇒ Réponse du maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage confirme ce qui a déjà été dit, c'est à dire que les porteurs du projet seront effectivement dilués dans le capital, les fonds d'investissement seront majoritaires au capital. Il y aura un pacte d'actionnaires entre les investisseurs et les porteurs de projet. Les investisseurs

gèreront le conseil de surveillance et les porteurs du projet gèreront le directoire. Un accord très clair sur le contenu du spectacle et sur la présence d'un comité d'éthique et ces investisseurs sont persuadés que ce spectacle ne peut être une grande réussite que s'il est éthiquement irréprochable.

### **Intervention 12 - Laurent BEAUVAIS - Conseiller Régional**

Il relève les propos d'une participante précédente en estimant qu'il y a probablement un choc culturel, voire un choc sociétal entre les participants.

Il interroge le maître d'ouvrage sur l'association Hommage aux Héros qui semble avoir un rôle important pour le village des pavillons et qui gèrera une somme d'environ 20 millions pour des constructions qui semblent complémentaires et auront un rôle à jouer dans le projet, dont un pavillon des savoir-faire, soutenu par la Région, ce qui n'a jamais été annoncé aux conseillers régionaux par le Président de la Région Normandie. IL souhaiterait en savoir plus sur cette association et notamment sur son président dont il lui semblerait utile que son nom soit communiqué.

#### **⇒ Réponse du maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage rappelle que l'association sera de type loi de 1901 à but non lucratif. Cette association aura un président qui est un militaire de haut rang dont le nom ne peut pas être communiqué à ce stade puisqu'en tant que militaire, il faut que le chef d'État-Major des armées (CEMA) donne son autorisation, puis que le ministre donne son autorisation.

A ce stade, le CEMA a donné son autorisation, il ne manque que la validation du ministère qui est espérée rapidement. Bien évidemment, dès qu'il sera nommé, il prendra la parole et dira ce qu'il veut faire de cette association. Il rappelle que la société Hommage aux Héros sera minoritaire dans cette association qu'ils ne souhaitent pas diriger.

Il précise que s'il pouvait communiquer son nom, il le ferait de bon cœur, ce serait dans l'intérêt de tous de partager cette information, mais elle est soumise à des procédures militaires incontournables.

### **Intervention 13 - Anonyme**

Elle indique avoir interrogé des élus du Sud Manche, dans le Calvados et ce qui l'a frappé, c'est que ces élus ont très peu d'informations sur ce projet. Elle reprend un propos entendu à Arromanches qui disait que la Normandie était baignée de lieux de souvenirs, et elle estime que faire un spectacle sur la guerre en cette période de guerre en Ukraine, cela lui pose un problème d'un point de vue éthique.

Enfin, il lui semble que ce spectacle qui se veut pour les jeunes leur tourne le dos complètement et qu'il s'agit d'un spectacle du monde d'hier.

### **Intervention 14 - Gilles DETERVILLE - Conseiller Régional**

Il indique être très impatient de voir le rapport du garant qu'il suppose fidèle de tout ce qui a été entendu de façon contradictoire.

Il évoque les porteurs du projet, originaires du monde du spectacle et businessmen également, mais indique sentir que ce projet est là pour faire de l'argent.

Il évoque le fait que le projet est critiquable sur plusieurs aspects, l'environnement, les terres agricoles, la gestion de l'eau.

Il estime que ce projet est énergétivore et qu'il le sera également en matière de consommation d'eau.

Il pense que ce type de projet doit être un aménagement réversible, pour que si le projet ne fonctionne pas, il ne reste pas une friche inesthétique, ni un mauvais coup pour le parc naturel des marais du Cotentin.

Il ajoute que le territoire n'a pas attendu ce projet pour honorer la mémoire des combattants ayant perdu leurs vies, avec une quarantaine de musées de tailles différentes. Il estime qu'il pourra y avoir une perturbation de l'écosystème des musées avec ce nouvel arrivant et ses objectifs de 600 000 visiteurs. Il estime que le Mémorial de Caen, qui a évolué dans le temps, répond totalement aux besoins de parler à l'intelligence des jeunes et non pas à leur émotion, dont il se méfie. C'est une valeur noble, mais qui peut parfois faire passer à côté de l'essentiel.

Enfin, il relève que le maître d'ouvrage indique faire ce projet pour les jeunes, mais il ne voit pas beaucoup de choses sur les aspects pédagogiques.

**Intervention 15 - Danielle DUBOSC - Ancienne responsable de la promotion de la Normandie au Comité Régional du Tourisme à Évreux, directrice de l'office de tourisme de Caen pendant 10 ans, ayant fait la promotion du mémorial de Caen aux Etats-Unis avant son ouverture, puis au Pays de Falaise, puis à son compte en tant que guide sur les plages du débarquement.**

Elle souhaite indiquer qu'en 15 ans comme guide sur les plages du débarquement, elle n'a accueilli que 2 allemands. Certes ils viennent voir les cimetières, mais ce n'est pas la clientèle principale de la Normandie, qui est plutôt composée des Américains et des Anglais.

Selon elle, c'est un projet formidable, d'autant que ce n'est pas de l'argent public et elle pense que ce projet est fabuleux et elle le soutient avec force.

**Intervention 16 - Alban - Ostréiculteur**

Il relève que l'activité humaine a supprimé 50% du vivant sur terre en 50 ans, qu'il s'agisse des poissons, la faune ou la flore. Il indique que l'homme est sédentarisé depuis 11 000 ans et qu'en 50 ans, il a supprimé 50% du vivant sur terre. Selon lui, c'est ce type de projet qui prétend que la mémoire est en péril alors qu'elle ne l'est pas, qui fait que le vivant disparaît.

Il ironise en remerciant les élus qui soutiennent le projet de vouloir sauver l'argent, mais il pense qu'il faudra sauver le vivant en premier.

⇒ **Réponse du maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage réagit en indiquant trouver les débats passionnants et en prenant l'exemple de sa fille avec laquelle il peut avoir ce type de débat. Il s'étonne toujours que les avis soient aussi manichéens : pourquoi faut-il opposer la défense du vivant avec la défense du progrès. Il pense qu'effectivement des commentaires sont vrais, le passif n'est pas terrible, mais il se demande ce qui est proposé à la place. Il rappelle que la France est un grand pays de droit, avec des règles et des lois et qu'il n'est pas possible de faire un projet contre la loi et les règles. Et c'est d'ailleurs l'intérêt du projet de les respecter.

**Intervention 17 - Anonyme**

Elle indique être venue vivre dans le Cotentin pour bien vivre et pense que le Cotentin est une poubelle puisqu'il y a une centrale nucléaire et elle estime qu'il va se faire imposer un Puy du Fou.

Elle estime que l'on n'est pas au moyen âge, mais que l'on doit protéger cette région où il fait si bon vivre et indique être choquée par ce qu'elle a vu et entendu dans le comportement des intervenants, le manque d'objectivité dans les propos du garant et trouve que cette concertation est une parodie.

**Intervention 18 - Louise AUBERT - Représentante du collectif Baie du cotentin, nature et mémoire préservées et de l'association baie vivante et solidaire**

Elle précise que cette association s'est constituée pour interroger tous les projets qui peuvent voir le jour sur le territoire et ce projet Hommage aux Héros les inquiète et sur lequel ils ont peu d'informations.

Elle dresse son bilan de la concertation, tant sur le fond que la forme.

Sur la concertation, elle rappelle qu'elle n'a aucune valeur contraignante pour le maître d'ouvrage, mais elle a au moins permis d'avoir un espace de discussion et d'échanges entre toutes les parties prenantes (maître d'ouvrage, élus, habitants, ...).

Elle estime que les réponses données, quand elles sont données, restent très évasives. Elle estime qu'il y a de la condescendance dans les réponses du maître d'ouvrage et des élus et trouvent que les élus parlent parfois du projet comme s'ils en étaient les porteurs du projet.

Sur le projet, elle indique qu'il reste surdimensionné, une construction énorme pour un usage unique. Elle propose au maître d'ouvrage d'utiliser le théâtre de Carentan pour faire son spectacle. Ce projet privé à but lucratif avec surtout une utilisation mercantile de la mémoire, ce qui est dit et répété.

Elle estime que ce n'est pas un hommage mais un outrage à tous ceux qui sont tombés pour libérer l'Europe du nazisme.

Elle pense également que les jeunes qui sont ciblés par ce projet ne sont pas nécessairement passifs, mais ils sont capables d'être actifs dans des projets sur le devoir de mémoire.

Sur les études, elle pensait qu'elles été faites à la légère, mais se rend compte que durant la concertation, elles ne sont pas finies, ce qui limite les informations.

Ce projet, selon elle, artificialise encore des terres agricoles alors que la montée des eaux en fera perdre et il faut donc prioriser les projets.

Elle aimerait avoir des informations sur le bail emphytéotique de 99 ans que la mairie va offrir au promoteur et se demande ce qu'il se passera sur le site après l'exploitation et quand ce sera une friche dans 10 ou 20 ans. Est-ce que ce sera la collectivité qui paiera la désartificialisation du terrain qui peut prendre du temps et coûter cher ?

Ce projet va à l'encontre des enjeux de souveraineté alimentaire, de souveraineté énergétique, de ressource en eau, du maintien de la biodiversité, d'une économie locale et solidaire, d'un aménagement équilibré entre ville et campagne.

Enfin, elle pense que ce projet est loin d'être une priorité puisqu'il vient surcharger l'écosystème de musées sur le territoire.

Ce projet vient utiliser 30 hectares sur une réserve de 100 hectares voulue par le SCOT, dans les 25 prochaines années, ce qui implique que cela empêche d'autres projets qui pourraient être plus utiles.

Elle conclut en indiquant que les avis importent peu aux porteurs du projet. Elle s'adresse finalement aux élus locaux, plutôt qu'aux porteurs de projet, espérant qu'ils sauront prendre en compte les avis mitigés des habitants, des communes environnantes et également d'élus.

Elle rappelle que rien n'est joué sur le projet. Si cette concertation ne sert à rien, en revanche, les autorisations légales ne sont pas encore obtenues et il faudra approuver le PLU, le SCOT et le PLUI qui sont des documents de planification d'aménagement du territoire et que les élus et habitants ont un rôle à jouer.

Elle indique d'ailleurs que la concertation sur le PLU va débuter et qu'il faut que les gens se mobilisent.

Enfin, elle invite tous les opposants à se lever pour se faire entendre et se faire voir et dire non à ce projet.

*Environ 40% de la salle se lève en opposition au projet*

### **Intervention 19 - Anonyme**

Elle indique connaître de nombreux maires des communes autour du projet et dans la Normandie et s'interroge pour savoir s'il serait possible de faire dialoguer les opposants, les soutiens et les maires des communes, notamment des petites communes et les porteurs du projet.

Selon elle, une idée importante concerne la résistance française qui a fait honneur aux femmes, enfants et résistants de France, sans laquelle le Débarquement aurait été retardé et la Bataille de Normandie aurait été très difficile.

Elle souhaite notamment que l'on mette de l'amour dans le projet.

### **Intervention 20 - Anonyme**

Elle débute en indiquant faire partie de la majorité silencieuse. Selon elle, l'émotion est très importante, au contraire de ce qui a été dit. Selon elle, lorsqu'elle a interrogé ses enfants qui ont été au Mémorial de Caen en CM2, ils lui répondent qu'ils ont passé leur temps à répondre à un questionnaire car il y a finalement trop d'informations dans lesquelles ils se sentent noyés.

Elle précise croire fortement dans l'alchimie de l'image et du son, puisque lorsque l'on n'a pas les clés pour comprendre l'histoire lorsque l'on est enfant, ces supports sont intéressants.

Elle se souvient d'un professeur d'économie qui les marquera à vie : un voyage en Pologne à Auschwitz, lieu où selon le professeur tout commence et tout finit.

Ce voyage a touché à son émotion et elle croit en tout ce que peut véhiculer un spectacle et elle encourage les porteurs de projet à poursuivre le projet.

### **Intervention 21 - Anonyme**

S'exprimant en tant que jeune, il estime que le projet est une attraction indécente qui n'est pas nécessaire pour comprendre l'histoire. Selon lui, les jeunes lisent des livres, écoutent des historiens, vont en cours... et s'instruisent et se politisent en connaissance de cause.

Il pense qu'il ne faut pas glorifier la guerre par un spectacle sur lequel le maître d'ouvrage fait de l'argent.

Il revient sur le contexte actuel avec de probables coupures d'électricité durant l'hiver et s'étonne de la construction du projet qui consommera la même énergie qu'un centre commercial de 10 000 m<sup>2</sup>. Il relève qu'à une époque où tout le monde doit fournir des efforts, ce projet est donc hors sol.

Il poursuit en revenant sur l'été très chaud et sur la pénurie d'eau qui en a découlé, il évoque le GIEC Normand qui regroupe des scientifiques qui ont fait un travail de prospective sur la Normandie à l'horizon 2050, 2075, 2100, etc... les résultats montrent que la Normandie ne sera absolument pas épargnée par ces épisodes de chaleur.

Il souligne que l'on va sortir du climat qui a permis l'invention de l'agriculture, impliquant que les paysans vont avoir plus de mal à produire des denrées alors que le maître d'ouvrage artificialisera 20ha de terres agricoles en supprimant la biodiversité du site.

Il conclut en indiquant que les jeunes générations auront de la détestation pour des porteurs de projets insouciants et égoïstes.

Selon lui, de nombreuses personnes présentes sont conscientes de ces enjeux mais il estime que ce projet privé est inutile, indécent, polluant, qu'il est imposé et cela traduit selon lui une illusion de démocratie et ironise sur le fait que durant ces réunions, les participants se limitent à écouter ou échanger de manière constructive !

Il regrette de ne pas avoir de pouvoir politique de décision alors que ce projet va impacter les populations locales. Il invite tous les opposants du projet à se rassembler et se concerter dans la contre-concertation organisée à l'extérieur de la salle.

### **Intervention 22 - Anonyme**

Il remercie Charles Norman SHAY de sa présence mais surtout de s'être battu pour la France et pour des générations et il indique qu'une partie de sa génération demande que ce projet soit abandonné car selon lui, rendre hommage aux vétérans, c'est se rendre sur les tombes et comprendre leurs sacrifices.

### **Intervention 23 - Marie-Pascale LEGRAND - Logeuse de Charles NORMAN SHAY**

Elle indique que l'intervention précédente est biaisée. Elle s'étonne du ton utilisé lors de cette réunion et s'étonne que personne n'a parlé des vétérans. Elle estime que ce projet a pour objectif de rendre hommage aux combattants décédés, mais également aux vétérans encore en vie. Elle regrette qu'aucune intervention n'ait eu pour objet de rendre réellement hommage à ces héros.

Selon elle, il est grand temps d'entendre leurs témoignages, et pour s'être occupée de beaucoup de vétérans depuis 1984, elle indique qu'ils ont vécu la guerre différemment et ont des ressentis différents.

Elle souligne que ce qui unit tous les vétérans qu'elle a rencontrés c'est que le sacrifice de leurs camarades ne soit jamais oublié et regrette que ce point n'ait jamais été évoqué lors des interventions.

Elle comprend et respecte toutes les opinions. Elle relève que ce projet va créer de l'activité économique sur le territoire. Elle est convaincue que ce projet sera irréprochable sur le plan historique et elle encourage le maître d'ouvrage dans son projet et est persuadée du succès de ce projet.

Elle conclut en estimant que ce projet peut être déroutant car il diffère de ce qui se fait habituellement.

Elle pense qu'en regardant les choses de manière objective, ce projet ne va pas changer la planète, mais s'il permet de faire naître chez les jeunes et les moins jeunes l'envie de découvrir et d'en apprendre plus sur les autres sites de la région, ce sera gagnant pour tout le monde.

### **Intervention 24 - Emmanuel ALLAIN - Propriétaire du musée D-Day Expérience**

Il souhaite rebondir sur l'intervention précédente et s'étonne lorsqu'il voit dans la presse que les vétérans sont contre le projet et se demande « quels vétérans ? ». Il se demande si ceux qui tiennent ces propos connaissent vraiment des vétérans, au-delà de les avoir croisé et salué à une commémoration. Il prend l'exemple de Léon Gautier, mais en rappelant qu'à Arromanches il a dit qu'il était pour le projet.

Il rappelle qu'il n'est pas normand et qu'il est venu en Normandie par passion et pour honorer tous ces hommes. Dès son plus jeune âge, il a passé de nombreuses périodes aux USA, chez les vétérans avec qui il a passé du temps pour discuter, écrire des ouvrages sur l'histoire, etc.

Il confirme que les vétérans l'ont encouragé à écrire des ouvrages sur ce qu'il s'est passé, à ouvrir un musée pour ne pas oublier leurs camarades.

Il indique que le projet Hommage aux Héros lui fait penser au Mémorial de Caen qui a fait un tollé général lorsque ce projet est né, estimant qu'il allait cannibaliser les autres musées, alors que finalement, après son ouverture, il n'y a jamais eu autant de monde en Normandie. Il estime que c'est le même scénario avec Hommage aux Héros.

Il rappelle que lorsque son musée a ouvert en 2005, il y avait 2 musées (Musée du Débarquement à Utah Beach et musée Airborne de Sainte-Mère-Église) et il ne pense pas que ces musées aient fait moins d'entrées, au contraire. En effet, il pense que les gens ne se déplacent pas pour aller voir un musée à 100km, mais qu'ils peuvent faire 200km pour aller voir 5 ou 6. C'est selon lui le même principe que les zones commerciales ou les garagistes qui se regroupent au même endroit.

Il indique avoir toujours été favorable au projet depuis qu'il en a eu connaissance et a encouragé les élus locaux pour que ce projet voit le jour à Carentan.

Il souhaite également parler d'argent et indique qu'Hommage aux Héros est un projet privé, comme le sien et fait remarquer aux porteurs de projet qu'ils n'auront le droit à rien, aucune aide ou subvention, contrairement aux musées publics qui touchent des subventions. Il souhaite aux porteurs de projet de faire de l'argent pour rembourser l'investissement. Il compare avec le village d'Oradour sur Glane qui autrefois se visitait gratuitement et qui désormais a un visiteur center qui coûte 7,80€ par entrée ou à Auschwitz où le prix d'entrée est de 85 euros.

Concernant la légitimité du projet, il indique qu'il faut prendre en compte que la concertation se fait en Normandie avec des normands qui ont été baignés dans l'histoire du Débarquement depuis leur enfance. Ce qui implique que pour les normands, le Débarquement et la Bataille de Normandie sont des évidences. Mais il se demande si les normands connaissent aussi bien la date de Waterloo ou qui connaît la bataille de Gettysburg de 1863, cela sera plus compliqué.

Il indique être dans le tourisme de mémoire depuis plusieurs années et rencontrer de nombreux visiteurs et s'étonne quand :

- Il interroge une classe de 5ème venant de Bordeaux sur qui commandait le Débarquement de Normandie, les réponses ont été le Caporal de Gaulle, le Général Obama ou Enzo Lower ;
- Un enfant de 15 ans se promenant dans le musée avec sa grand-mère, passant devant un drapeau nazi demande ce qu'est ce drapeau ;
- Quand parmi 2 dames se promenant l'une dit « Je ne savais pas qu'ils s'étaient battus après le 6 juin » ;
- Quand un touriste américain s'étonne qu'il y ait aussi des Canadiens qui ont débarqué le 6 juin et pas uniquement des Américains ;
- Quand une touriste allemande veut des informations sur le plus grand général allemand et qu'elle nomme le général Patton.

Tous ces exemples montrent, selon lui, qu'il y a beaucoup de travail à faire et qu'un projet comme Hommage aux Héros est tout à fait légitime.

### **Intervention 25 - Yves PILON - Architecte**

Il trouve que la consommation d'électricité est considérable à une époque où le gouvernement appelle les citoyens, les organisations de spectacle et de culture à faire des économies d'énergie et où les prix de l'électricité sont extrêmement volatiles, il pense que le maître d'ouvrage prend également un gros risque financier.

Concernant l'architecture, il relève que Clément Blanchet a évoqué plusieurs fois une « architecture qui vient se lover dans le paysage ». C'est selon lui séduisant, mais en voyant les dimensions du

théâtre, le circuit linéaire, les talus sur les côtés, il estime que cela ne vient pas, pour lui se lover dans le paysage.

Il revient sur les matériaux biosourcés et au regard des vues du projet, cela lui semble être en verre, métal, béton et donc pas tellement biosourcés.

Il indique avoir été sur le site internet de l'architecte et n'y avoir vu aucun matériau biosourcé dans ses projets, malgré leurs qualités.

Il estime que l'on devrait parler de greenwashing pour ce projet, puisque le projet ne s'intègre pas dans le paysage, les matériaux ne seront pas biosourcés, ni locaux.

⇒ **Réponse de Clément BLANCHET - Architecte du projet**

Il indique que toute l'opération, des lobbys d'accueil aux espaces servants seront construits en bois, filière sèche, sans colle avec assemblages simples, robustes, préfabriqués et démontables.

Par ailleurs, concernant l'ensemble des éléments servants sur les côtés, il réinterprète l'architecture simple dans des logiques de baraquement avec des procédés constructifs simples. Quand il évoque le fait que le théâtre et l'expérience viennent se lover dans le paysage, ce n'est pas pour lui une simple idée, mais bien le résultat de toutes les études environnementales, écologiques, faune/flore, sur les haies dont certaines vont être recrées pour retisser un paysage. L'objet architectural vient ensuite s'insérer dans ce paysage. Il indique que l'architecture du théâtre reprend les codes du camouflage et le projet cherche à coexister avec le territoire.

**Intervention 26 - Guillaume HEDOUIN - Conseiller Régional**

Il indique que dans la liste des enseignements du garant, il manque la problématique du logement qui a déjà été évoquée et qui doit être traitée.

Il évoque le programme « notre littoral pour demain » qui préconisait de faire des réserves foncières pour s'adapter aux changements sur le littoral. Il n'est pas question, pour lui, de mettre en concurrence un projet touristique avec la capacité à se loger ou déplacer des activités qui seront nécessaires et qui devront être déplacées depuis le littoral.

Concernant la mémoire, il évoque un sondage sur la mémoire de la Shoah, dans lequel 83% des jeunes sont au courant de ce qu'est la Shoah et ils l'ont appris par l'école qui est le premier vecteur d'enseignement.

Il estime qu'il ne faut pas dire que ce spectacle va éduquer les jeunes, selon lui, ce spectacle ne va pas éduquer grand monde, sur le nombre des élèves qui doivent apprendre chaque année ce qu'est la guerre ou la paix.

Il signale qu'il y a une opposition artificielle disant que si l'on est contre le projet, on serait contre les vétérans, ou contre la mémoire de la guerre, ce qu'il réfute. Il précise avoir vu l'évolution des commémorations depuis 1994 et la présence des vétérans qui a évolué vers les gens qui se déguisent en GI et il craint que l'on finisse par transmettre aux jeunes une image très artificielle des soldats.

Concernant l'utilisation de 30ha de réserves foncières, il se demande comment cela est possible d'utiliser une telle surface alors que l'on est contraint par les zones humides. Il comprend que quand le projet a été lancé il y a quelques années, cela n'était pas autant à l'ordre du jour, mais aujourd'hui, cela ne lui semble plus possible.

Enfin, il reconnaît que si rien n'oblige le maître d'ouvrage à publier l'intégralité de ses études, rien ne l'empêche de publier les résultats et permettrait d'être à une égalité de traitement lors de cette concertation.

### **Intervention 27 - Pierre VOGT - Conseiller Régional**

Il indique tout d'abord que l'assemblée régionale ne s'est pas exprimée, mais qu'il soutient le projet en tant qu'élu de la majorité. Il soulève que si les impacts sont un vrai sujet à traiter, il relève le propos des opposants qui disent que ce projet est de mauvais goût et à l'écoute des porteurs du projet, il se dit convaincu du contraire. Ce projet de spectacle aborde, selon lui, le sujet avec beaucoup de délicatesse et d'attention et il souhaite partager cette conviction.

### **Intervention 28 - Anonyme**

Elle pense qu'un projet de ce type n'a pas d'impact sur la construction de la paix. Le sujet de la seconde guerre mondiale est le sujet le plus exploité dans les films, les jeux vidéo ou les bandes dessinées, etc. Or aujourd'hui, la guerre continue.

Elle indique que dans l'éducation nationale, des dispositifs sont mis en place depuis des années pour travailler sur ces sujets, comme le Conseil national de la résistance et de la déportation qui fait travailler des élèves partout en France. Elle rappelle qu'il y a partout en France des lieux de mémoire et de souvenir liés à la seconde guerre mondiale et elle pense qu'aucun français n'est épargné par ce qu'est la seconde guerre mondiale.

Pour conclure, elle estime que ce projet est financé par des fonds d'investissement privés en faisant le sacrifice de la terre lui paraît aberrant. Elle estime que les collectivités ont un rôle à jouer en matière d'éducation (Département pour les collèges, Région pour les lycées...) et c'est ce dont ont besoin les jeunes : avoir des collectivités qui s'engagent pour le maintien des classes et des établissements et non pour soutenir des projets de ce type qui sont d'énormes formes de consommation.

## **5. LES SUITES DE LA CONCERTATION**

Le maître d'ouvrage indique les prochaines étapes de la concertation :

- Le garant va rédiger son bilan et le maître d'ouvrage y apportera des réponses et ces documents seront publics et mis en ligne sur le site de la concertation ;
- Le maître d'ouvrage va finaliser les études ;
- Il déposera ensuite sa demande d'autorisation environnementale et de permis d'aménager ;
- L'enquête publique aura lieu au printemps 2023 avec l'ensemble du dossier et l'ensemble des études ;
- Le permis d'aménager arrivant après l'enquête publique ;
- Et le lancement des travaux prévu à l'automne 2023.

Le maître d'ouvrage s'engage également à maintenir les relations avec le territoire :

- En poursuivant l'information notamment via le site de la concertation ;
  - o Par la mise en ligne de documents (bilan du garant, réponse du maître d'ouvrage...) ;
  - o Par la diffusion des actualités du projet ;
- En maintenant les contacts avec le territoire : élus, acteurs économiques, associatifs, éducation/formation... ;
- En organisant des réunions d'échanges ponctuelles en fonction de l'avancée du projet.

Le maître d'ouvrage souhaite remercier les participants pour leur présence, même si les avis s'opposent. Il indique entendre et comprendre les inquiétudes et conclut en lisant une citation qui correspond bien, selon lui, au projet : « Un héros est une personne ordinaire qui trouve la force de supporter et de persévérer en dépit d'obstacles écrasants » et c'est bien de cela que le projet parlera.

## 6. CONCLUSION

---

### Laurent DEMOLINS - Garant - Conclusion

Il indique qu'il aurait dû commencer la réunion en citant Talleyrand qui disait « tout ce qui est excessif est insignifiant ».

Il rappelle que le rôle du garant dans son bilan n'est pas de dire si le projet est bien ou pas et s'il doit se faire ou pas, mais il est de rapporter ce qui a été dit.

C'est selon lui un challenge puisqu'il y a eu de nombreux avis divergents, avec parfois du mal à accepter la contradiction ou de respecter les avis contraires.

Il observe que selon lui, une partie du public était à l'écoute quand une autre partie l'était beaucoup moins. Il regrette qu'une partie du public se soit souvent placée dans une situation de posture sans vouloir écouter les avis contraires.

Il remercie le maître d'ouvrage pour sa patience, sa mesure, sa volonté d'informer, même s'il est conscient qu'il attend encore des informations et que celles-ci seront fournies d'ici quelques mois dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.

Il rappelle que le rapport sera établi sous un mois, que le garant demandera des choses au maître d'ouvrage et lui fera également quelques recommandations.

En effet, si le maître d'ouvrage envisage de poursuivre son projet, il considère que les échanges avec le public devront être poursuivis pour que le porteur du projet, forts des éléments nouveaux et complémentaires qu'il pourra porter à la connaissance du public.

Le garant indique que, par exemple, il proposera qu'il y ait 1 ou 2 réunions par an pour continuer d'informer le public.

***L'animateur conclut en remerciant l'ensemble des participants pour leur participation à cette dernière réunion.***